

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

**Interdiction de stationner- zones de livraison au centre-ville à ESTAIRES****ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR202600098 -40-****INTERDICTION DE STATIONNER- ZONES DE LIVRAISON AU CENTRE-VILLE À ESTAIRES****VILLE D'ESTAIRES**

Nous, Maire de la Ville D'ESTAIRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,  
Vu le Code de la Route, et notamment son article L411-1,

Considérant que le Maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation, interdire à certaines heures l'accès de certaines voies de l'agglomération à diverses catégories d'usagers et de véhicules et réglementer l'arrêt et le stationnement de véhicules.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour éviter l'encombrement dans la rue Émile Roche, de créer des emplacements de stationnement dédiés aux livraisons de marchandises et qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents.

**ARRETE****Article 1**

L'arrêté municipal n° AR 202500169-248 est abrogé.

**Article 2**

Il est instauré un emplacement réservé aux livraisons au:

- n° 05 Place Montmorency
- n°2 Rue Emile Roche

**Article 3**

La signalisation conforme à la législation en vigueur sera installée par le demandeur.

**Article 4**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5**

Ces dispositions ne concernent pas les véhicules de sécurité, de secours et de lutte contre l'incendie dans le strict cadre de leurs interventions.

**Article 6**

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 7**

Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie, Mr le Directeur des Services Techniques, Mme la cheffe de service de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Estaires le 25/06/2026

Par délégation de Madame Le Maire  
Le conseiller délégué à la sécurité publique

Monsieur Yann NORMAND

